PROCLAMATION.

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE A LA RÉPUBLIQUE.

François,

Il approche le jour marqué par vos repré-sentans pour cette fête auguste & solemnelle qui doit consacrer d'une manière sensible l'unité & l'indivisibilité de la République ! ce jour, où tous les sermens qui ont accepté la constitution, doivent venir se répéter & retentir, pour ainsi dire, dans un seul serment prononcé par les dépositaires de tous les votes souverains ! C'est le 10 août, c'est au milieu de Paris que fut renversé le trône qui dominoit la France monarchique. Il étoit juste que le même jour & le même lieu fussent glorifiés par la consécration de la République. Sections de la république Françoise ! c'est le 10 août,

1736

c'eſt à Paris que vos commiſſaires doivent ſe trouver réunis. Hâtez-vous de les choiſir ! qu'ils partent, il en eſt temps : un plus long délai pourroit priver quelqu'une d'entre vous du bonheur de concourir à cette ſolemnité magnifique, image de la grande & unique aſſociation qui vous tient toutes liées les unes aux autres par les mêmes loix ; à cette ſolemnité touchante, où le génie des arts en montrant le corps ſocial dans tous ſes rapports, dans toute ſon étendue, rendra le pacte qui unit tous les membres plus cher & plus inviolable. François, il vous en ſouvient ; la liberté venoit de naître ; ſes premiers mouvemens, ſes premiers pas avoient été par-tout des triomphes ; & elle s'ignoroit encore ! ..... elle vous appela : vous accourûtes de vos départemens ; un an après la chûte de la Baſtille, vous vîntes dans Paris faire connoître à la liberté les forces qui avoient par-tout terraſſé le deſpotiſme ; elle les vit dans la réunion des vœux & des ſermens que vous prononçâtes ſur ſon autel. Mais alors.... ô honte ! ô confiance aveugle d'une ſervitude mal effacée ! ... ces vœux & ces ſermens ſi



ſaints, par qui furent-ils reçus? par qui furent-ils partagés? . . . par un Roi! . . . François, la liberté fière de s'être créé un aſyle bien plus inviolable dans une République, vous appelle à de nouveaux ſermens, lorſqu'elle eſt devenue bien plus digne de votre culte. Vos ſermens & vos vœux ne ſeront plus ſouillés par l'aſpect d'un trône; ils ſeront prononcés ſous la voûte du ciel, en préſence de la nature . . . . . ils ſeront garantis par la conſcience de tout un peuple. François, la République naquit au milieu des diſſentions inteſtines & au moment où les armées des deſpotes de l'Europe s'avançoient ſur votre territoire : elle vient d'être conſtituée au milieu de dangers peut-être plus grands encore : lorſque tout la menace, venez jurer qu'elle ſera éternelle ; venez lui jurer l'oubli de toutes les paſſions perſonnelles ; venez lui jurer ces vertus généreuſes dont elle a beſoin pour aſſurer à jamais votre gloire & vos proſpérités. Vos diviſions ont pris leur ſource dans le dernier ferment des vices de la monarchie; qu'elles diſparoiſſent toutes dans la proclamation d'une conſtitution républicaine : que le ſaint amour des loix épure dans

1735 - 624

toutes les ames l'ardente passion de la liberté. Bientôt tous les soupçons, toutes les inquiétudes vont s'évanouir dans une existence social qui sera la même pour tous, & dans un empire gouverné par des autorités éminemment populaires. François, hâtez-vous : que les satellites des tyrans qui frappent à vos frontières y entendent vos sermens & vos cris de joie; qu'ils frémissent & qu'ils disent : *La constitution de la France vient de naître ; tous les Rois & tous les siècles ne pourront la détruire.*

Signé GOHIER, BOUCHOTTE, DEFORGUES, DALBARADE, DESTOURNELLES, GARAT.

Pour copie conforme. Signé *PARÉ, secrétaire du Conseil exécutif provisoire.*

A PARIS,
DE L'IMPR. NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

L'an second de la république Françoise.